

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE #3 DU CENTRE POLYVALENT, LE JEUDI 8 JUILLET 2021
À 20h00.

Sont présent(e)s :

| | |
|--|--------------|
| M. Georges Deschênes | Maire |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller : | siège n° : 3 |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller : | siège n° : 4 |
| M. Serge Fournier, conseiller : (en ligne) | siège n° : 5 |

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

| | |
|--|--------------|
| M. Étienne Lévesque, conseiller : | siège n° : 2 |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | siège n° : 1 |
| M ^{me} Bianca Gagnon, conseillère : | siège n° : 6 |

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h12, aucune personne n'assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
4. Adoption du règlement numéro 306-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats #215-10
5. Adoption du règlement numéro 307-21 modifiant le règlement de construction 214-10
6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. Clôture et levée de l'assemblée

21-07-130 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-131 3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

CONSIDÉRANT Q U E le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10 a été adopté le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10 a été adopté le 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique écrite a été tenue et qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement n'a pas fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-132 4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #215-10

CONSIDÉRANT Q U E le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement des permis et certificats numéro 215-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 306-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 215-10 a été adopté le 7 juin 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 306-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 215-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-133 5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 214-10

CONSIDÉRANT Q U E le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de construction numéro 214-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 307-21 modifiant le règlement de construction numéro 214-10 a été adopté le 7 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 307-21 modifiant le règlement de construction numéro 214-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS
À L'ORDRE DU JOUR**

21-07-134 7- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 20h16

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes, maire